

NÎMES, le 22 DEC. 2021

Affaire suivie par : Christophe PERRIN
Téléphone : 04 66 36 40 50
Courriel : christophe.perrin@gard.gouv.fr

La préfète du Gard

à

- Mesdames et Messieurs les parlementaires du Gard,
- Mesdames et Messieurs les maires du Gard ;
- Madame la Présidente du Conseil Départemental ;
- Mesdames, Messieurs les Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale
- Monsieur le Président de l'association des maires du Gard
- Monsieur le Président de l'association des maires ruraux du Gard
- Monsieur le président de la fédération de l'hôtellerie

en communication pour information à :

Madame, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement
Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie
Monsieur le président de la chambre des métiers
Madame la Présidente de la chambre d'agriculture

Objet : reprise de l'épidémie de covid-19 – mesures de freinage à l'occasion des fêtes de fin d'année

Réf : mon courriel du 10 et mon courrier du 16 décembre (en copie)

En complément des informations que je vous ai communiquées les 10 et 16 décembre, et au regard du développement du variant Omicron, je souhaite appeler votre attention sur les mesures que le Gouvernement préconise pour cette période de fin d'année.

En priorité, il importe de poursuivre à un haut niveau la campagne vaccinale de rappel.

Je tiens tout particulièrement à vous remercier pour votre engagement dans ce domaine qui a permis la réouverture de nombreux centres communaux ou intercommunaux de vaccination.

Il convient cependant d'éviter les grands rassemblements de personnes lors des fêtes de fin d'année propices au brassage de population. C'est pourquoi, **je ne peux que vous inviter à annuler et/ou à reporter les rassemblements festifs de cette fin d'année**, que ce soit dans l'espace public ou dans des salles (**concerts, feux d'artifices...**). Il en va de même pour les cérémonies des vœux.

Dans l'hypothèse où vous maintiendriez ces manifestations le port du masque et le strict respect des gestes barrières restent obligatoires dans tous les établissements recevant du public (ERP), en extérieur comme en intérieur, y compris lorsque leur accès est soumis au passe sanitaire. La mise à disposition de gel ou solution hydroalcoolique est à prévoir.

D'une façon générale, le respect des gestes barrières et la préconisation de se tester avant les moments de rassemblements permettent également de lutter contre l'accélération de la pandémie. Par ailleurs, la consommation de produits alimentaires sur place doit être évitée en privilégiant la vente à emporter. Si tel n'est pas le cas, la zone de restauration est soumise au contrôle du passe sanitaire et les consommations doivent se faire à table.

Je signerai également un arrêté interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique le soir du 31 décembre. Je vous le diffuserai très prochainement.

Je viens de nouveau de demander aux forces de l'ordre d'accentuer les contrôles des établissements dans lesquels le passe sanitaire s'applique et plus particulièrement les cafés et restaurants. Il sera également vérifié qu'aucune activité de danse n'y est pratiquée. Tout manquement sera sanctionné par des amendes et la fermeture administrative des établissements.

Toutes ces mesures sont destinées à éviter que les capacités hospitalières déjà très fortement sollicitées ne se dégradent et que la situation ne pèse davantage sur les personnels soignants extrêmement mobilisés depuis deux ans.

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Rein für unser Engagement

La Préfète,



Marie-Françoise LECAILLON